

---

**Présidence : Italie****1198<sup>e</sup> SÉANCE PLÉNIÈRE DU CONSEIL**

1. Date : jeudi 18 octobre 2018  
  
Ouverture : 10 h 10  
Suspension : 12 h 55  
Reprise : 15 h 05  
Suspension : 16 h 15  
Reprise : 16 h 30  
Clôture : 17 h 30
  
2. Président : Ambassadeur A. Azzoni  
Ambassadeur L. Fratini

Avant d'aborder l'ordre du jour, le Président a, au nom du Conseil permanent, souhaité la bienvenue au nouveau Représentant permanent de la Bosnie-Herzégovine auprès de l'OSCE, l'Ambassadeur Jugoslav Jovičić.

En outre, le Président a, au nom du Conseil, présenté ses condoléances aux familles des victimes de l'attentat perpétré à Kertch le 17 octobre 2018. Il a également exprimé ses condoléances aux familles des victimes des inondations survenues récemment en France.

3. Sujets examinés – Déclarations – Décisions/documents adoptés :

Point 1 de l'ordre du jour : ALLOCUTIONS DU REPRÉSENTANT PERSONNEL DU PRÉSIDENT EN EXERCICE DE L'OSCE POUR LA LUTTE CONTRE L'ANTISÉMITISME ; DU REPRÉSENTANT PERSONNEL DU PRÉSIDENT EN EXERCICE DE L'OSCE POUR LA LUTTE CONTRE LE RACISME, LA XÉNOPHOBIE ET LA DISCRIMINATION, AINSI QUE CONTRE L'INTOLÉRANCE ET LA DISCRIMINATION À L'ÉGARD DES CHRÉTIENS ET DES MEMBRES D'AUTRES RELIGIONS (ALLOCUTION VIDÉO) ; ET DU REPRÉSENTANT

PERSONNEL DU PRÉSIDENT EN EXERCICE DE  
L'OSCE POUR LA LUTTE CONTRE  
L'INTOLÉRANCE ET LA DISCRIMINATION À  
L'ÉGARD DES MUSULMANS (ALLOCUTION  
VIDÉO)

Président, Représentant personnel du Président en exercice de l'OSCE pour la lutte contre l'antisémitisme (CIO.GAL/156/18 Restr.), Représentant personnel du Président en exercice de l'OSCE pour la lutte contre le racisme, la xénophobie et la discrimination, ainsi que contre l'intolérance et la discrimination à l'égard des chrétiens et des membres d'autres religions (CIO.GAL/158/18 OSCE+), Représentant personnel du Président en exercice de l'OSCE pour la lutte contre l'intolérance et la discrimination à l'égard des musulmans (CIO.GAL/159/18 OSCE+), Autriche-Union européenne (l'Albanie, l'ex-République yougoslave de Macédoine, le Monténégro et la Serbie, pays candidats ; la Bosnie-Herzégovine, pays du processus de stabilisation et d'association et pays candidat potentiel ; l'Islande et le Liechtenstein, pays de l'Association européenne de libre-échange, membres de l'Espace économique européen ; ainsi que l'Andorre, la Géorgie, la Moldavie, Saint-Marin et l'Ukraine, souscrivent à cette déclaration) (PC.DEL/1261/18/Rev.1), Fédération de Russie (PC.DEL/1243/18), Saint-Siège (PC.DEL/1233/18 OSCE+), Turquie (PC.DEL/1262/18 OSCE+), Kazakhstan, États-Unis d'Amérique (PC.DEL/1232/18), Azerbaïdjan (PC.DEL/1239/18 OSCE+), Canada, Ukraine (PC.DEL/1242/18), Arménie (PC.DEL/1263/18), Moldavie (PC.DEL/1237/18 OSCE+), Bulgarie

Point 2 de l'ordre du jour : RAPPORT DE L'OBSERVATEUR EN CHEF DE LA MISSION D'OBSERVATION DE L'OSCE À DEUX POSTES DE CONTRÔLE RUSSES SUR LA FRONTIÈRE RUSSO-UKRAINIENNE

Président, Observateur en chef de la Mission d'observation de l'OSCE à deux postes de contrôle russes sur la frontière russo-ukrainienne (PC.FR/29/18 OSCE+), Autriche-Union européenne (l'Albanie, l'ex-République yougoslave de Macédoine et le Monténégro, pays candidats ; la Bosnie-Herzégovine, pays du processus de stabilisation et d'association et pays candidat potentiel ; l'Islande, le Liechtenstein et la Norvège, pays de l'Association européenne de libre-échange, membres de l'Espace économique européen ; ainsi que l'Andorre, la Géorgie, la Moldavie et Saint-Marin, souscrivent à cette déclaration) (PC.DEL/1259/18), Ukraine (PC.DEL/1241/18), Suisse (PC.DEL/1251/18 OSCE+), Turquie (PC.DEL/1248/18 OSCE+), États-Unis d'Amérique (PC.DEL/1234/18), Fédération de Russie (PC.DEL/1235/18)

Point 3 de l'ordre du jour : AFFAIRES COURANTES

Président

- a) *Agression en cours contre l'Ukraine et occupation illégale de la Crimée par la Russie* : Ukraine (PC.DEL/1245/18), Autriche-Union européenne (l'Albanie, l'ex-République yougoslave de Macédoine et le Monténégro, pays candidats ;

l'Islande, le Liechtenstein et la Norvège, pays de l'Association européenne de libre-échange, membres de l'Espace économique européen ; ainsi que la Géorgie et la Moldavie, souscrivent à cette déclaration) (PC.DEL/1258/18), Suisse (PC.DEL/1253/18 OSCE+), Turquie (PC.DEL/1249/18 OSCE+), Canada, États-Unis d'Amérique (PC.DEL/1236/18)

- b) *Situation en Ukraine et nécessité d'appliquer les accords de Minsk* : Fédération de Russie (PC.DEL/1247/18), Ukraine
- c) *Quarante-cinquième cycle des Discussions internationales de Genève, tenu le 10 octobre 2018* : Autriche-Union européenne (l'Albanie, l'ex-République yougoslave de Macédoine et le Monténégro, pays candidats ; la Bosnie-Herzégovine, pays du processus de stabilisation et d'association et pays candidat potentiel ; l'Islande, le Liechtenstein et la Norvège, pays de l'Association européenne de libre-échange, membres de l'Espace économique européen ; ainsi que la Moldavie, Saint-Marin et l'Ukraine, souscrivent à cette déclaration) (PC.DEL/1260/18/Rev.1), États-Unis d'Amérique (PC.DEL/1238/18), Suisse (PC.DEL/1252/18 OSCE+), Fédération de Russie (PC.DEL/1246/18), Ukraine, Géorgie (PC.DEL/1254/18 OSCE+)
- d) *Abolition de la peine de mort dans l'État de Washington (États-Unis d'Amérique)* : Autriche-Union européenne (l'Albanie, l'ex-République yougoslave de Macédoine, le Monténégro et la Serbie, pays candidats ; la Bosnie-Herzégovine, pays du processus de stabilisation et d'association et pays candidat potentiel ; l'Islande et le Liechtenstein, pays de l'Association européenne de libre-échange, membres de l'Espace économique européen ; ainsi que l'Andorre, la Géorgie, la Moldavie, Saint-Marin et l'Ukraine, souscrivent à cette déclaration) (PC.DEL/1256/18/Rev.1)
- e) *Enlèvement et agression d'O. Kozlovsky en Fédération de Russie* : Autriche-Union européenne (l'Albanie, l'ex-République yougoslave de Macédoine et le Monténégro, pays candidats ; la Bosnie-Herzégovine, pays du processus de stabilisation et d'association et pays candidat potentiel ; la Norvège, pays de l'Association européenne de libre-échange, membre de l'Espace économique européen ; ainsi que le Canada, la Géorgie et la Moldavie, souscrivent à cette déclaration) (PC.DEL/1257/18), Fédération de Russie (PC.DEL/1244/18 OSCE+)

Point 4 de l'ordre du jour : DÉCISION SUR LA TRANSMISSION D'UN  
PROJET D'ORDRE DU JOUR AU CONSEIL  
MINISTÉRIEL

Président

**Décision** : le Conseil permanent a adopté la Décision n° 1306 (PC.DEC/1306) sur la transmission d'un projet d'ordre du jour au Conseil ministériel ; le texte de cette décision est joint au présent journal.

Président

Point 5 de l'ordre du jour : **RAPPORT SUR LES ACTIVITÉS DE LA PRÉSIDENTE EN EXERCICE**

- a) *Dix-huitième semaine de la langue italienne dans le monde, célébrée du 15 au 21 octobre 2018* : Président
- b) *Appel à candidatures pour le poste d'Observateur en chef de la Mission spéciale d'observation de l'OSCE en Ukraine* : Président
- c) *Publication d'un nouvel avis de vacance pour le poste de Chef adjoint de la Mission de l'OSCE en Moldavie* : Président
- d) *Exposé sur les modalités logistiques de la vingt-cinquième Réunion du Conseil ministériel de l'OSCE, prévue à Milan les 6 et 7 décembre 2018 (MC.INF/2/18 OSCE+)* : Président
- e) *Conférence intitulée « Transformation numérique : défis à relever par les femmes et possibilités qui s'offrent à ces dernières pour favoriser le progrès économique dans l'espace de l'OSCE », prévue le 30 octobre 2018* : Président

Point 6 de l'ordre du jour : **RAPPORT DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL**

- a) *Annonce de la distribution d'un rapport écrit du Secrétaire général (SEC.GAL/165/18 OSCE+) (SEC.GAL/165/18/Add.1 OSCE+)* : Secrétaire général
- b) *Entretien entre le Secrétaire général et le Secrétaire général de la Ligue des États arabes le 17 octobre 2018* : Secrétaire général (SEC.GAL/165/18 OSCE+) (SEC.GAL/165/18/Add.1 OSCE+)
- c) *Visite effectuée par le Secrétaire général à Astana les 10 et 11 octobre 2018* : Secrétaire général (SEC.GAL/165/18 OSCE+) (SEC.GAL/165/18/Add.1 OSCE+)
- d) *Participation du Secrétaire général à la conférence « Focus sur l'OSCE 2018 » intitulée « L'OSCE à la croisée des chemins : reconnaître et saisir les occasions », tenue à Genève les 12 et 13 octobre 2018* : Secrétaire général (SEC.GAL/165/18 OSCE+) (SEC.GAL/165/18/Add.1 OSCE+)
- e) *Urgence qu'il y a de créer un fonds pour la modernisation de l'infrastructure des technologies de l'information (TI)* : Secrétaire général (SEC.GAL/165/18 OSCE+) (SEC.GAL/165/18/Add.1 OSCE+), Président
- f) *Visites et réunions prévues du Secrétaire général* : Secrétaire général (SEC.GAL/165/18 OSCE+) (SEC.GAL/165/18/Add.1 OSCE+)

Point 7 de l'ordre du jour : **AFFAIRES COURANTES**

- a) *Premier anniversaire de l'assassinat de la journaliste et blogueuse D. Caruana Galizia* : Malte (annexe), États-Unis d'Amérique (également au

nom du Canada) (PC.DEL/1240/18), Autriche-Union européenne (l'Albanie, l'ex-République yougoslave de Macédoine, le Monténégro et la Serbie, pays candidats ; la Bosnie-Herzégovine, pays du processus de stabilisation et d'association et pays candidat potentiel ; le Liechtenstein, pays de l'Association européenne de libre-échange, membre de l'Espace économique européen ; ainsi que l'Andorre, l'Arménie et la Géorgie, souscrivent à cette déclaration) (PC.DEL/1255/18), Président

- b) *Journée européenne de lutte contre la traite des êtres humains, tenue le 18 octobre 2018* : Autriche
- c) *Enquête sur la tragédie survenue à Kertch le 17 octobre 2018* : Fédération de Russie (PC.DEL/1231/18)
- d) *Tirage au sort qui sera effectué le 1<sup>er</sup> novembre 2018 pour établir l'ordre préliminaire des déclarations à la vingt-cinquième Réunion du Conseil ministériel de l'OSCE* : Président

4. Prochaine séance :

Jeudi 1<sup>er</sup> novembre 2018 à 10 heures, Neuer Saal



---

**1198<sup>e</sup> séance plénière**  
Journal n° 1198 du CP, point 7 a) de l'ordre du jour

## **DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION DE MALTE**

Monsieur le Président,

Le mardi 16 octobre 2018, nous avons commémoré le premier anniversaire du meurtre révoltant de la journaliste maltaise Daphne Caruana Galizia. L'assassinat de Daphne était non seulement un crime brutal et odieux, mais aussi une atteinte à la liberté d'expression. Dans le monde entier, des voix se sont fait l'écho de la condamnation ferme et sans équivoque exprimée par notre Premier Ministre et les autorités maltaises au sujet de cet acte odieux.

Alors que nous nous remémorons cette journée particulièrement triste, nos pensées vont à sa famille et à ses amis qui, sans aucun doute, n'ont pas encore fait le deuil de cet acte de violence insensé et de la terrible perte qu'ils ont subie.

Monsieur le Président,

Comme il l'a réaffirmé dans sa déclaration officielle, publiée le mardi 16 octobre, le Gouvernement maltais est résolument déterminé à ce que justice soit faite. Moins de 50 jours après cet acte horrible, trois personnes ont été arrêtées et font actuellement l'objet de poursuites pour l'exécution du meurtre. Nous exprimons notre plus profonde gratitude aux enquêteurs internationaux du Federal Bureau of Investigation (FBI), de l'Agence de l'Union européenne pour la coopération des services répressifs (Europol) et de l'Institut néerlandais de criminalistique pour leur réponse rapide à l'invitation de notre Gouvernement et l'aide précieuse qu'ils continuent de nous apporter afin qu'une enquête sérieuse et approfondie soit menée.

Alors que le tribunal continue d'entendre des témoignages contre les trois accusés, le magistrat chargé de l'enquête a déjà décidé qu'il y avait suffisamment de motifs pour qu'ils soient jugés par un jury. En outre, le tribunal a rejeté les nombreuses demandes de libération sous caution présentées par les accusés. Le Gouvernement est convaincu que toute autre personne impliquée dans le meurtre sera retrouvée et traduite en justice, et il continue d'appuyer les efforts déployés par les enquêteurs locaux et internationaux, ainsi que par le juge d'instruction, pour établir les faits de l'affaire.

Malte reste pleinement attachée au respect des droits de l'homme et de l'état de droit, ainsi qu'à la protection des journalistes et à la liberté d'expression.

La promulgation de la Loi sur les médias et la diffamation, en avril 2018, est une preuve concrète de cet engagement. Cette loi est l'une des plus progressistes au monde. Elle a non seulement supprimé le délit de diffamation, sous quelque forme que ce soit, de la législation maltaise, mais elle a également introduit un large éventail de réformes visant à accroître la liberté journalistique.

Permettez-moi de remercier, au nom de mon pays, M. Harlem Désir, Représentant de l'OSCE pour la liberté des médias, et son Bureau, de la contribution et des recommandations qu'ils ont apportées lors de l'élaboration de cette nouvelle loi, ainsi que de leur coopération et appui continus. Nous demeurons disposés et déterminés à poursuivre notre travail avec M. Désir et son Bureau.

En outre, notre pays a réaffirmé sa détermination à assurer la sécurité des journalistes pas plus tard que le mois dernier, lorsque Malte a coparrainé la résolution du Conseil des droits de l'homme sur la sécurité des journalistes (document des Nations Unies publié sous la cote A/HRC/RES/39/6), et nous ne pouvons que saluer votre intention, Monsieur le Président, d'obtenir une décision sur cette question très importante lors du Conseil ministériel qui se tiendra plus tard cette année à Milan.

Monsieur le Président,

Malheureusement, le nom de Daphne n'est pas le dernier inscrit sur la liste des journalistes tués. Le triste anniversaire que nous avons commémoré il y a deux jours nous rappelle brutalement que nous devons travailler ensemble pour protéger les libertés qu'une société démocratique nous offre. Nous avons la responsabilité collective de continuer à assurer la sécurité des journalistes. Le Gouvernement maltais reste attaché à cet objectif primordial et à la résolution de cette affaire aussi efficacement et rapidement que possible.

Merci, Monsieur le Président.



**Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe**  
**Conseil permanent**

PC.DEC/1306  
18 October 2018

FRENCH  
Original: ENGLISH

---

**1198<sup>e</sup> séance plénière**  
Journal n° 1198 du CP, point 4 de l'ordre du jour

**DÉCISION N° 1306**  
**TRANSMISSION D'UN PROJET D'ORDRE DU JOUR**  
**AU CONSEIL MINISTÉRIEL**

Le Conseil permanent

Décide de demander à son Président de transmettre au Président du Conseil ministériel un projet d'ordre du jour pour la vingt-cinquième Réunion du Conseil ministériel de l'OSCE.